

# RAPPORT ANNUEL

*sur le prix et la qualité du service public  
de prévention et de gestion  
des déchets ménagers et assimilés*

2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH – DÉVOLUY

Maison du Territoire ~ La Méretière ~ 7 rue de la Tuilerie ~ 05400 VEYNES

[accueil@ccbd.fr](mailto:accueil@ccbd.fr)

Tél : 04 92 58 02 42

## LEXIQUE ET NOTIONS GÉNÉRALES

**Collecte en apport volontaire** : les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte.

**Collecte sélective** : concerne les déchets ménagers triés par les producteurs ou usagers (papiers/cartons, emballages plastiques, métal etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitements spécifiques.

**CSR** : Combustibles Solides de Récupération. Certains emballages ménagers que les usagers trient ne peuvent pas avoir de seconde vie. C'est une façon de les valoriser.

**DEA** : Déchets d'Équipement et d'Ameublement ou mobilier

**Déchets inertes** : qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement au contact d'autres matières.

**DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipement Électrique et Electronique (matériel informatique, électroménager, etc.).

**DDS ou DMS** : Déchets Diffus Spécifiques ou Déchets Ménagers Spéciaux, déchets dangereux de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Ils représentent un risque pour la santé ou l'environnement.

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés, il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés (déchets des entreprises ou du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que ceux des ménages). Cela regroupe les ordures ménagères, les déchets issus de la collecte sélective et les déchets collectés dans les déchèteries publiques.

**Eco-organisme** : Organisme agréé par l'état qui collecte les contributions financières des entreprises mettant des produits sur le marché. Ces éco-contributions permettent de soutenir financièrement les collectivités qui valorisent les produits (ex : emballages, vêtements, DEEE...).

**OMr** : Ordures Ménagères résiduelles

**PAV** : Point d'Apport Volontaire Aérien (PAVA) ou Enterré (PAVE) également appelé conteneur aérien conteneur enterré.

### La hiérarchie des traitements

#### - Prévention

La prévention des déchets consiste à éviter ou à réduire la production des déchets et à en limiter la nocivité.

#### - Réutilisation / réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits devenus des déchets sont utilisés de nouveau / pour un usage identique.

#### - Valorisation matière

Utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances, dont font partie :

#### > Le recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins.

#### > **Le compostage**

Processus naturel de décomposition de matières organiques (biodéchets) en présence d'air et d'eau par des êtres vivants, dans des conditions d'équilibre physico-chimique.

#### > **La méthanisation (valorisation matière et énergie)**

Processus naturel basé sur la dégradation des matières organiques. A la fin du processus, une partie de la matière organique résiduelle a été transformée en biogaz et le reste en matières minérales et organiques, c'est le digestat.

##### - **Valorisation énergétique**

La valorisation énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

##### - **Élimination des déchets**

Mode de traitement réservé aux déchets ultimes pour lesquels aucune autre valorisation n'est possible.

#### > **Stockage des déchets**

C'est un endroit dans lequel les déchets qui ne peuvent être ni recyclés ni valorisés énergétiquement sont transportés par une benne basculante et déchargés. Les déchets sont stockés dans de tels endroits de façon à pouvoir contrôler leurs effets sur l'environnement. Il existe 3 types d'installation :

**ISDI** : Installation de Stockage pour Déchets Inertes (gravât, sable, béton etc.). Ce sont les déchets les plus stables, ils ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante.

**ISDND** : Installation de Stockage pour les Déchets ménagers et assimilés Non Dangereux. Ce sont des déchets dits ultimes.

**ISDD** : Installations de Stockage de Déchets Dangereux soumises à autorisation et destinées à accueillir des déchets dangereux, au sens de l'article R. 541-8 du code de l'environnement.

## Table des matières

<b>PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>4</b>
1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH-DÉVOLUY .....	5
1.1 Le territoire .....	3
1.2 Organisation du service .....	6
1.3 Les moyens humaines .....	6
2. PRÉVENTION DES DÉCHETS .....	7
2.1 Des efforts à renforcer .....	7
2.2 L'information des usagers .....	7
2.3 Prévention et sensibilisation .....	8
2.4 Les actions marquantes .....	8
3. LA COLLECTE DES DÉCHETS .....	10
3.1 Le circuit de vos déchets .....	10
3.2 La collecte en apport volontaire .....	11
3.3 Les déchèteries .....	12
3.4 Les autres services .....	16
3.5 Bilan et évolution .....	19
4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS .....	23
4.1 Les modes de traitement .....	23
4.2 Quelle valorisation des déchets collectés .....	23
<b>PARTIE 2 : LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS .....</b>	<b>24</b>
5. LES COÛTS .....	25
5.1 Les coûts d'exploitation du service .....	25
5.2 Le budget et le financement .....	26
5.3 Les principales prestations rémunérées à des entreprises .....	27
5.4 La décomposition des coûts .....	28
<b>PARTIE 3 : Enjeux et perspectives .....</b>	<b>30</b>



# PARTIE 1

## LES INDICATEURS TECHNIQUES

## PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUËCH-DÉVOLUY

#### 1.1 Le territoire

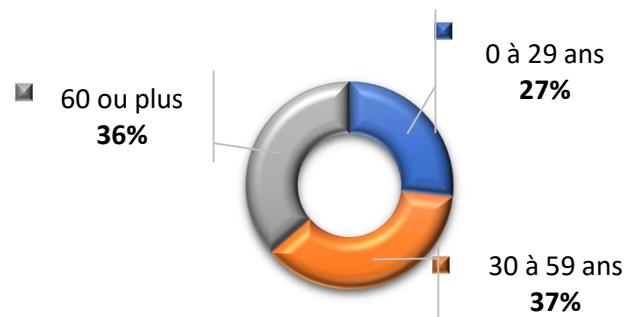
La compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy pour :



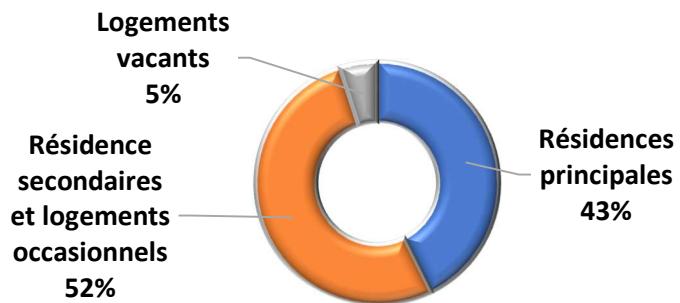
**20** communes

**9 597** habitants (2022)

**+ 3 % en 6 ans**



**10 805** logements



Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils ont les mêmes caractéristiques et qu'ils sont produits en même quantité que ceux d'un ménage.

## 1.2 Organisation du service

Depuis sa création en SIVOM en 1979, l'établissement public de coopération intercommunal a vu son territoire et ses compétences en matière de déchets s'agrandir. Aujourd'hui la CCBD a en charge :

### → **La collecte des déchets ménagers et assimilés**

exercée en régie interne (par ses propres services)



➤ **l'entretien et le nettoyage de plus de 1600 contenants**  
conteneurs 660 litres, colonnes aériennes, semis-enterrés



#### ➤ **le transport des déchets**

en interne pour les emballages ménagers, le papier, le carton, les ordures ménagères, le verre (en partie), le non recyclable des déchèteries, le gravat, les déchets verts, une partie du bois



➤ **la collecte en point d'apports volontaires**  
des ordures ménagères et du tri sélectif



#### ➤ **les services administratifs**



➤ **la prévention et la communication**



➤ **l'entretien et la réparation**  
du parc de véhicules, du matériel, des déchèteries et des bâtiments



➤ **l'exploitation de 3 déchèteries,**  
d'un quai de transfert et d'un pont bascule

### → **Le traitement des déchets produits** sur le territoire

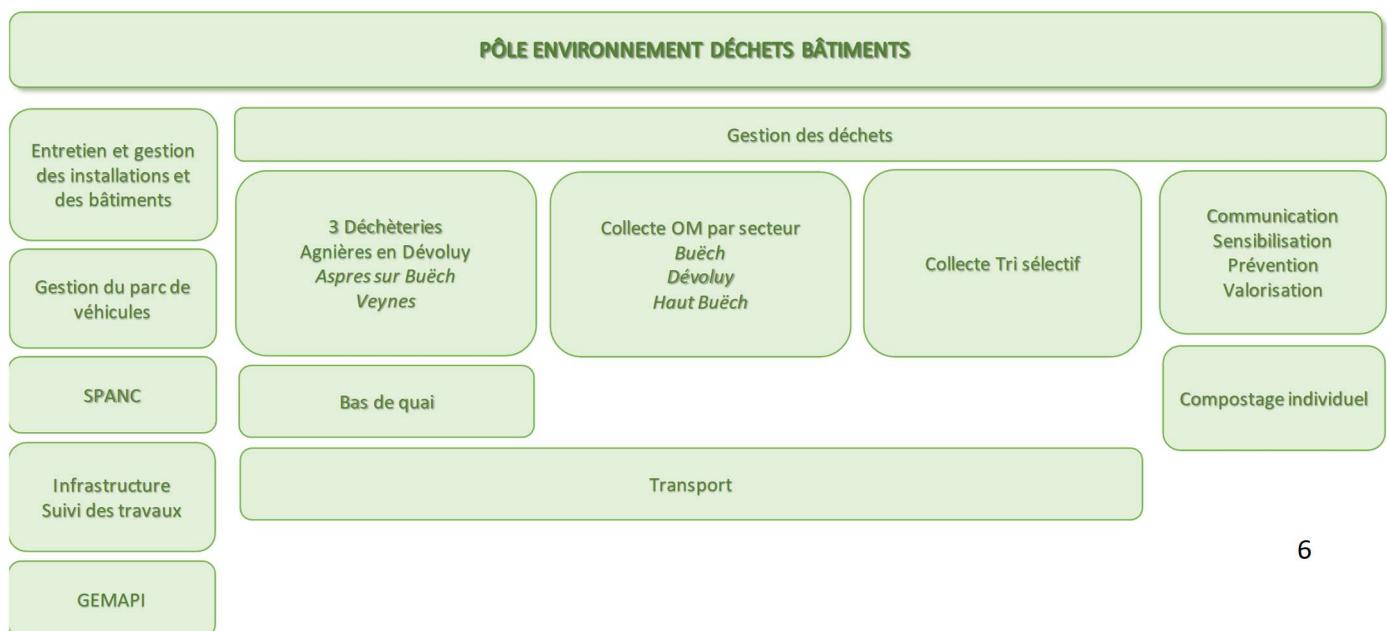
ce volet est externalisé à plusieurs prestataires sous contrat

## 1.3 Les moyens humains

Environ 24 agents territoriaux permanents mettent en œuvre les décisions des élus.

Des renforts saisonniers sont nécessaires pour pallier aux congés annuels du personnel, aux absences pour maladies et à la production supplémentaire de déchets due à la fréquentation touristique.

en 2024 :  
**24 agents**



Fin 2023, l'agent en charge de l'entretien et gestion des installations et des bâtiments ainsi que celui en charge du SPANC et de la collecte OM ont rejoint d'autres collectivités. Un agent a été recruté fin de l'année 2024 avec pour mission la gestion des bâtiments de la CCBD et le SPANC.

## 2. PRÉVENTION DES DÉCHETS

Un agent assure la sensibilisation du grand public sous forme d'interventions dans les écoles, de présence sur des évènementiels, de distribution de contenants (sacs de tri, composteurs) et de suivis qualité du tri. L'ambassadrice du tri participe également aux caractérisations de la collecte selective au centre de tri.

### 2.1 Des efforts à renforcer

Nos poubelles d'ordures ménagères résiduelles **ont diminué de 14 % depuis 2010**. Malgré cette progression, nos bacs d'ordures ménagères résiduelles contiennent encore aujourd'hui beaucoup trop de déchets qui ne devraient pas s'y trouver : cartons, déchets verts, électroménagers et emballages recyclables, etc.



■ ORDURES  
MÉNAGÈRES  
78%



### 2.2 L'information des usagers

La communication passe aussi par la distribution de documents, flyers, guides qui sont actualisés régulièrement pour :



- Bien trier ses déchets
- Valoriser ses déchets
- Promouvoir le compostage
- Réduire ses déchets
- Informer sur le service environnement déchets



## 2.3 Prévention et sensibilisation

Depuis plusieurs années, la CCBD propose des animations gratuites dans les écoles maternelles et élémentaires pour sensibiliser les enfants à la gestion des déchets de manière ludique et éducative.

L'offre en animation est largement étendue et permet de proposer des sujets variés tels que la gestion des déchets, le recyclage, la lutte contre le gaspillage, le zéro déchet, le réemploi, le compostage offrant ainsi à l'enseignant différentes manières d'aborder le thème du respect de l'environnement avec les élèves.

Dans le cadre de son Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, la communauté de communes propose également plusieurs services destinés aux établissements scolaires :

- mise à disposition de composteurs accompagnée d'une sensibilisation spécifique « à la découverte du compost »,
- proposition d'affiches de consignes de tri pour les classes, les enseignants et salles de restauration...

## 2.4 Les actions marquantes

L'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont une incidence forte sur les quantités de déchets produites ces dernières années. Les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les usagers et les inciter à œuvrer au quotidien en faveur de la réduction des déchets. Le contexte réglementaire contribue à accentuer la prise en compte de la prévention dans la gestion des déchets en la plaçant au sommet des priorités des politiques européennes et françaises.

La réduction des déchets passe inévitablement par une prise de conscience et un changement des modes de consommation. Elle permet de préserver les ressources naturelles, de réduire les coûts de gestion et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement.

**27 classes  
2 écoles  
14 niveaux  
648 enfants  
137 sensibilisations**



*Au forum des associations sportives et culturelles "De ferme en ferme" organisé par les Pépinières Luc André Terre de jeux 2024 organisée par la commune de Veynes (185 enfants) Printemps du Livre (105 élèves ) Sur le marché de Veynes en juillet et août "Nettoyons le Sud" organisé par les mairies d'Aspres et de Veynes avec la Région Sud À l'atelier Santé Environnement organisé par le CPTS Buëch-Dévoluy À l'arrivée de la traversée des Alpes par le Comité départemental des Sports Adaptés*

**+ 9 réunions publiques sur les biodéchets  
2 ramassages de déchets avec les scolaires**





En partenariat avec Ecosystem (éco organisme partenaire des déchèteries), la CCBD a participé à l'opération « Laisse parler ton cœur » une collecte solidaire de jouets inutilisés, en bon état et propres.

Organisée du 16 novembre au 6 décembre, les hottes de collecte ont été réparties dans différents lieux sur notre territoire :

- les déchèteries d'Agnières en Dévoluy, d'Aspres sur Buëch, de Veynes
- l'accueil de la CCBD, la Mèretière Maison du Territoire, 7 rue de la Tuilerie à Veynes
- les mairies de La Roche des Arnauds et de Saint Julien en Beauchêne

Confiés au Secours catholique de Veynes, les jouets collectés ont été distribués lors d'un goûter organisé avec d'autres associations solidaires.

Cet appel aux dons a permis de recueillir près de 10 hottes soit un poids de 150 kg environ de jouets.

Outre, l'acte de générosité, cela a prolongé la durée de vie de nombreux jouets dont l'issue aurait été l'enfouissement au pire, le recyclage au mieux ...



VILLE ARRIVÉE ET PASSAGE - LES 17 ET 18 JUILLET 2024

Le pôle environnement déchets a été mobilisé lors du Tour de France dans le Dévoluy d'une part au niveau de la gestion des déchets avec la mise en place de conteneurs, colonnes de tri sélectif et de bennes à cartons selon le cahier des charges de l'organisation. D'autre part, la collecte des déchets a dû être réorganisée pour correspondre à une production accrue de

déchets en lien avec l'affluence des spectateurs et du staff du TDF mais aussi à l'ouverture et fermeture des routes.

L'ambassadrice du tri quant à elle, était sur le terrain le matin pour installer les sacs poubelles et tri sélectif sur les différents sites de l'arrivée avec une équipe de jeunes bénévoles de la commune et pour veiller la journée au bon tri, au remplissage des poubelles et à la sensibilisation des spectateurs. Après le passage des coureurs, il a fallu désinstaller et retrier avant de jeter les sacs dans les semi-enterrés.



À l'occasion du Tour de France, La CCBD a répondu présent à la Grande Collecte Solidaire de téléphones portables avec Ecosystem qui a eu lieu en juin et juillet. Elle a pour but d'inviter les Français à confier leurs téléphones inutilisés pour être réparés ou recyclés pour réutiliser leurs matières dans la fabrication de nouveaux produits. Les 2 associations choisies par la CCBD ont reçu leurs dons sur la ligne d'arrivée du Tour de France.

**89 portables collectés**

**Ecosystem a offert 100 téléphones  
reconditionnés 50 portables reconditionnés offerts  
à la Croix Rouge et  
50 au CIDFF (Centres d'Information sur les Droits  
Femmes et des Familles)**



### 3. LA COLLECTE DES DÉCHETS

#### 3.1 Le circuit de vos déchets

De la prévention des déchets, au tri et à son recyclage, suivez le parcours des principaux déchets ménagers collectés. Votre geste de tri et le respect des consignes données sont essentiels pour permettre le traitement adapté de chaque déchet.

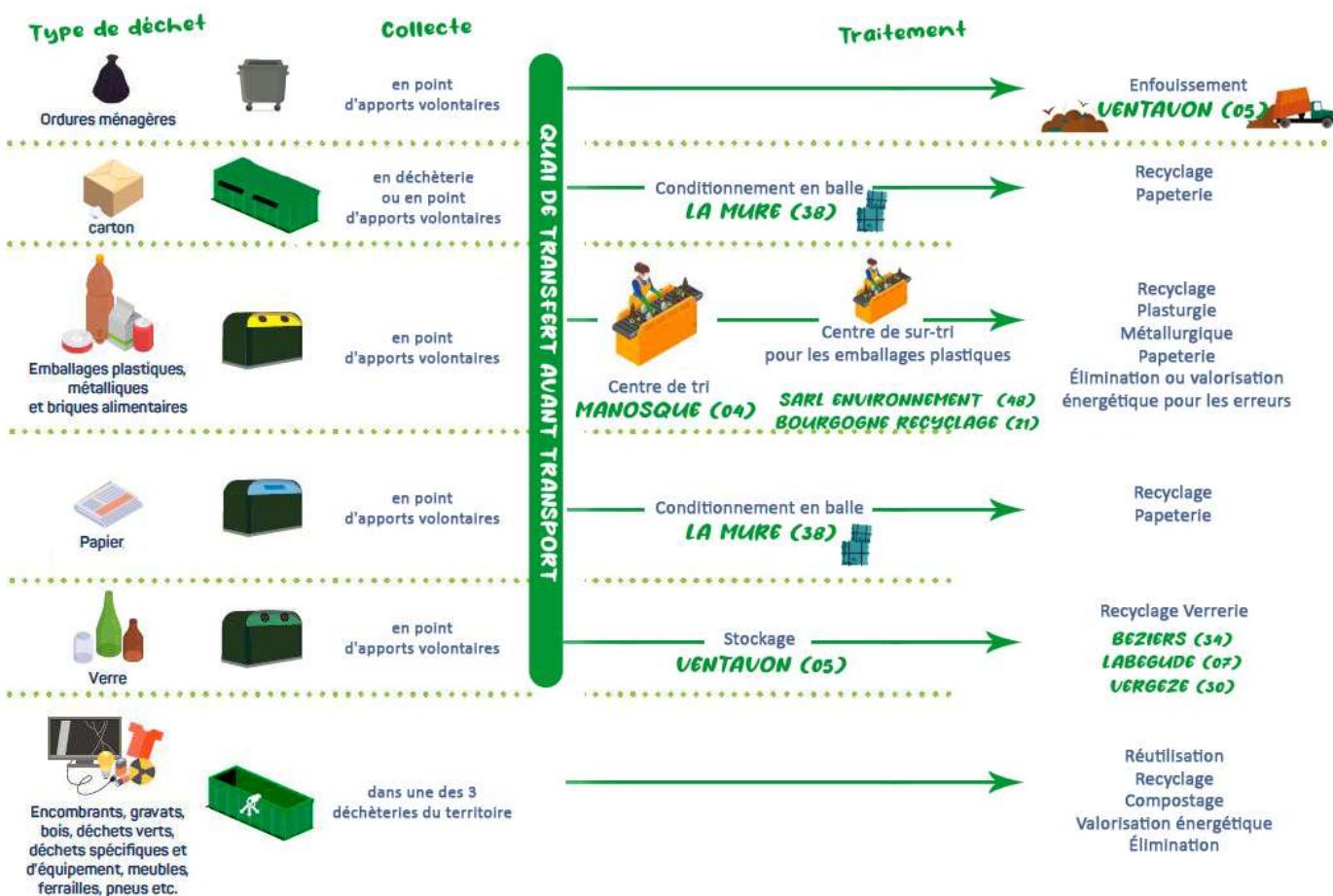
De par notre situation géographique, nos déchets doivent parcourir des kilomètres pour rejoindre les infrastructures de tri, de traitement et de recyclage.

Les collectes des ordures ménagères, des différents flux du tri sélectif, des cartons, des encombrants sont réalisées en interne par les agents de la CCBD. Les transports depuis le quai de transfert est également régie en interne.

Seuls les flux des déchets de déchèteries issus des REP (responsabilité élargie des producteurs) comme les déchets électriques et électroniques, ou le mobilier sont entièrement gérés par les éco organismes qui mandatent des prestataires privés.

La destination vers les usines de recyclage dépend de leurs besoins et de la demande des industriels. Certains de nos prestataires comme ARCELOR, PAPREC ou Véolia appartiennent à des groupes internationaux.

La traçabilité des déchets est obligatoire. La collectivité reçoit des attestations de recyclage pour chaque flux et procède à une vérification des tonnages collectés, transportés et traités à chaque étape.



### 3.2 La collecte en apport volontaire

#### → Modalités d'organisation de la collecte sélective et tonnages collectés

Les emballages en plastique, métal, en carton fin et briques alimentaires, les papiers et le verre sont collectés en point d'apport volontaire.

La collecte sélective est réalisée en régie par nos agents. Les conteneurs (colonnes ou semi-enterrés) sont disponibles et accessibles dans toutes les communes du territoire sur le domaine public.

Un agent équipé d'un camion grue vide les contenants à la fréquence suivante :



Aspremont, Aspres Sur Buëch, La Beaume, La Faurie, La Haute Beaume, Montbrand, Saint Julien en Beauchêne, Saint Pierre d'Argençon	<i>2 fois par mois</i>	<i>2 fois par mois</i>	<i>1 fois par mois hors saison 2 fois par semaine en saison</i>
Chabestan, Châteauneuf d'Oze, Furmeyer, Le Saix, Montmaur, Manteyer, Oze, Rabou, Saint Auban d'Oze	<i>1 fois par mois</i>	<i>1 fois par mois</i>	<i>2 fois par mois</i>
Le Dévoluy	<i>1 fois par mois hors saison 2 fois par mois en saison</i>	<i>2 fois par mois</i>	<i>1 fois par semaine</i>
La Roche-des-Arnauds, Veynes	<i>2 fois par mois</i>	<i>2 fois par mois</i>	<i>2 fois par semaine</i>

Il est susceptible d'intervenir en dehors de ses tournées habituelles si un point d'apport volontaire est anormalement plein lui est signalé.

Même s'il s'agit du même camion, celui-ci est vidé entre chaque flux. Tous les matériaux sont collectés, vidés et triés séparément.

**791.09 Tonnes revalorisées**

+ 11.53 tonnes par rapport à 2023

Emballages en papier carton **114 T**

Briques alimentaires **2.24 T**

Emballages plastiques **62.5 T**

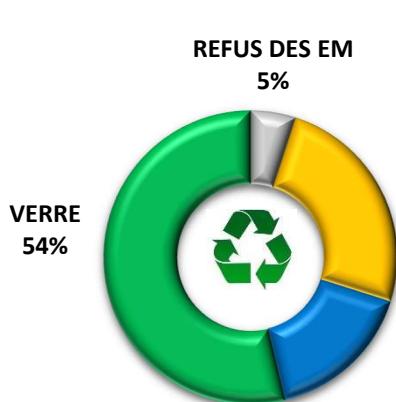
Emballages métalliques **28.6 T**

Journaux et magazines **136.3 T**



Emballages en verre **447.6 T**

Ordures ménagères **2 891.1 T**





## Modalité d'organisation de la collecte des ordures ménagères et tonnages collectées

Le territoire de la CCBD est partagé en 3 secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ces collectes sont réalisées en interne par nos agents.

3 camions poubelles  
7 agents

La fréquence des tournées s'adapte à l'afflux touristique et l'occupation des résidences secondaires :

	Normal	Estival	Hivernal
<b>Aspremont, Aspres sur Buëch, La Beaume, La Haute Beaume, Saint Pierre d'Argençon, La Faurie, Saint Julien en Beauchêne</b>	C1	C2	C1
<b>Chabestan, Châteauneuf d'Oze, Furmeyer, Montbrand, Manteyer, Oze, Rabou, Saint Auban d'Oze, Le Saix</b>	C1	C1	C1
<b>Le Dévoluy</b>	C3	C4	C5-6 stations C2 villages
<b>La Roche-des-Arnauds, Montmaur</b>	C2	C2	C2
<b>Veynes</b>	C3	C3	C3

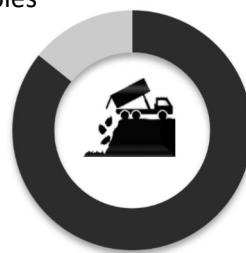
Suite à la mise en place de nouveaux points d'apports volontaires en semi-enterrés, et à l'analyse des tonnages par tournée, en 2024, un réajustement des jours et des fréquences de collecte a été effectué permettant d'optimiser et de rééquilibrer le calendrier des collectes. Ainsi la collecte du jeudi du secteur du Haut Buëch est assurée par les agents du Buëch. Les ordures ménagères sont ramassées par l'équipe du Dévoluy en redescendant. Ils font également, au vu de la spécificité de leur camion en double système de collecte les PAV du Saix, Veynes et de Furmeyer.

3 350.18 Tonnes enfouies  
+ 475.08 tonnes par rapport à 2023

## Répartition de l'enfouissement 2024

Bennes non recyclables déchèteries

14%



ordures ménagères  
86%

### 3.3 Les déchèteries

La CCBD offre aux usagers une solution pour déposer les déchets occasionnels dans un réseau de 3 déchèteries fixes. Il s'agit des déchets qui, par leur nature et leur taille, ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères en bacs. La déchèterie est le mode de collecte le mieux adapté et le plus économique pour collecter la plupart des déchets occasionnels des ménages : papiers, cartons, métaux, bois, plâtre, fenêtres, meubles, déchets végétaux et gravats.

Elles sont équipées pour recevoir les déchets dangereux comme les produits chimiques, les appareils électriques et électroniques, les huiles, les piles et batteries et autres lampes fluocompactes. Les distributeurs et les points de vente de ces produits proposent aussi des solutions de collecte pour

reprendre les mêmes familles de déchets dans le cadre des filières à responsabilité élargie des producteurs.

Les déchèteries publiques ont pour objectif premier de répondre aux besoins des ménages.



### Modalités d'organisation de la collecte en déchèterie

La déchèterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où les usagers peuvent apporter certains de leurs déchets afin que ceux-ci soient acheminés vers les filières de traitements adéquates (recyclage, valorisation, etc ...). Les déchèteries sont des installations classées pour la protection de l'environnement et donc soumises à une réglementation très stricte.



### Modalités d'accueil dans nos déchèteries

Nos déchèteries sont accessibles aux particuliers ainsi qu'aux professionnels. Ils doivent être enregistrés pour actionner la barrière d'entrée qui s'ouvre après lecture de plaque.

3 véhicules maximum sont autorisés simultanément sur le haut de quai sur la déchèterie du Boutariq à Veynes et 2 sur celles d'Aspres sur Buëch et d'Agnières en Dévoluy. Cela a pour but d'effectuer un tri adéquat dans les différentes bennes, de gérer la circulation et flux des usagers en toute sécurité.

Elles sont interdites aux véhicules de plus de 3,5 T.

Pour les professionnels (exceptées les associations et les communes du territoire), une tarification d'accès aux 3 déchèteries a été délibérée en mars 2023.

Les tarifs sont appliqués à chaque passage et selon le type de véhicule.

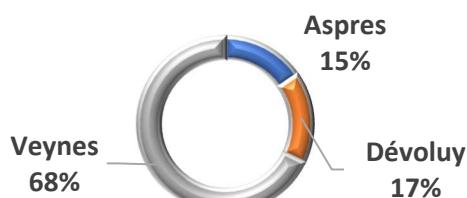
**357 factures** ont été éditées par le service comptabilité de la CCBD dont **15** à des entreprises extérieures à la CCBD

Répartition par déchèterie et par tarif :

Tarif	Aspres	Dévoluy	Veynes	Total général
<b>30,00 €</b>	7	7	11	25
<b>50,00 €</b>	42	53	222	317
<b>70,00 €</b>	6		9	15
<b>Total général</b>	<b>55</b>	<b>60</b>	<b>242</b>	<b>357</b>

TYPE DE VÉHICULE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES DE LA CCBD PAR PASSAGE	TARIFS POUR LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES À LA CCBD PAR PASSAGE
	<b>30 €</b>	<b>50 €</b>
	<b>50 €</b>	<b>70 €</b>
	<b>70 €</b>	<b>100 €</b>
+ DE 3.5 TONNES		

Répartition de la facturation :



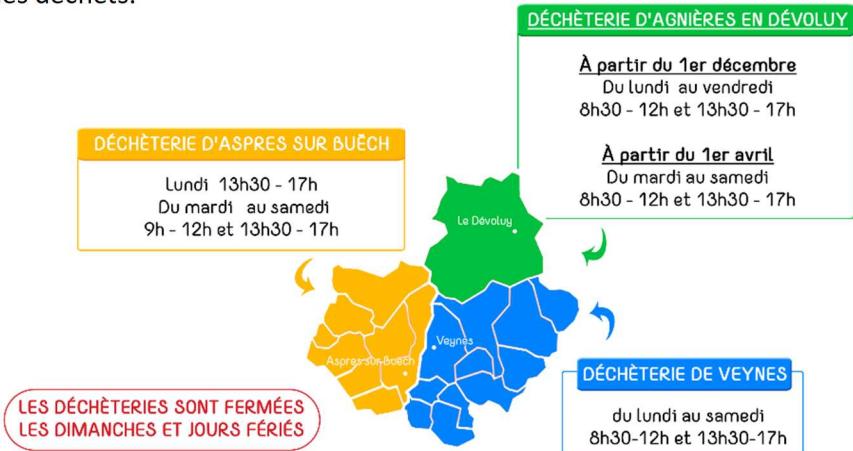
Montant de la tarification professionnelle perçue en 2024 :

**17 850 euros**



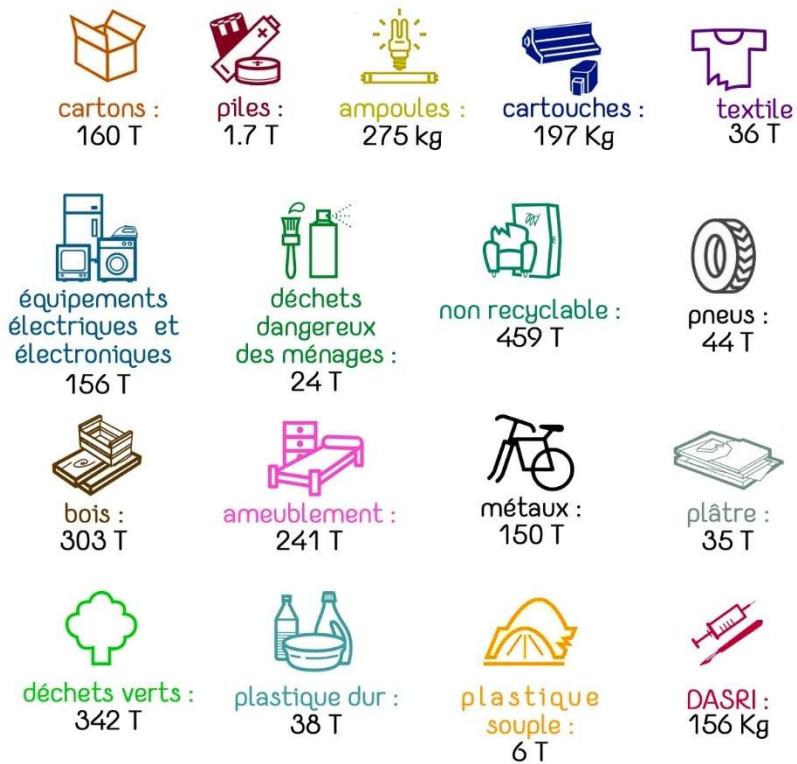
## Localisation et horaires des déchèteries

La CCBD dispose d'un réseau de 3 déchèteries qui maille aujourd'hui son territoire. Elles jouent un rôle essentiel dans la collecte des déchets.



## Répartition des tonnages collectés en déchèterie par type de déchets

**2 510.92 Tonnes** traitées sur les 3 déchèteries



L'évolution des tonnages des dépôts en déchèterie ne sont comparables que sur les deux dernières années car certaines filières de traitement : plâtre, gravât, plastique dur et plastique souple, déchets verts n'ont été mise en place qu'en juillet 2023.

Plusieurs facteurs ont motivé ces nouvelles filières :

- La réhabilitation de la déchèterie du Boutariq avec un quai plus grand et donc plus de bennes
- la réglementation
- l'augmentation du prix de l'enfouissement et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)
- la mise en place de nouveaux dispositifs de la responsabilité élargie aux producteurs.
- Mais surtout le souhait de tendre vers plus de valorisation des matériaux

Il est à noter que les professionnels ne sont plus autorisés à déposer du gravât en déchèterie.

Beaucoup de déchets sont concernés par une filière à responsabilité élargie du producteur comme les piles, les lampes fluorocompactes, les meubles, les déchets électriques et électroniques, les pneus, les

médicaments, les déchets de soins à risques infectieux, les produits dangereux (peintures, solvants...). Les éco-organismes agréés par l'État sont chargés de collecter et de traiter ces déchets. Ils mettent en place d'autres solutions de collecte que les déchèteries publiques. La CCBD invite les usagers à consulter leur site Internet (Ecomobiler, Ecosystem, Eco-DDS, Corepile, DASRI, Aliapur, Cyclamed...). Ils pourront y retrouver la liste de ces autres points de collecte sur le territoire où ils pourront y déposer leurs déchets avec moins d'attente qu'en déchèterie.

## Fait marquant 2024

### Installation de 7 nouveaux PAV

- du Saix ,
- de Veynes : Terrain de tennis, Saint Marcellin, Station d'épuration, SAMSE ,
- de Superdévoluy : office de tourisme, Bois d'Auroze

Le technicien de la CCBD a assuré le suivi chaque étape des travaux d'implantation des points d'apports volontaires, en lien avec les entreprises et la commune concernée.



### 3.4 Les autres services



La collecte des encombrants



**GRATUIT**  
**Sur demande**  
**' Réserve aux particuliers**  
**1 fois par mois par secteur**

Même si les encombrants doivent être prioritairement apportés en déchèterie, la CCBD a mis en place une collecte des encombrants comme un SERVICE GRATUIT, destiné aux particuliers ne possédant pas de véhicule adapté pour l'acheminement des déchets volumineux sur les déchèteries.

Les inscriptions se font selon les dates définies de collecte et uniquement sur appels à l'accueil de la CCBD.

Les professionnels (artisans, restaurants, hôtels, commerçants, regroupements de logements telles que les résidences sécurisées avec gardien, les résidences H.L.M...) ne sont donc pas concernés puisque la plupart possèdent un véhicule répondant aux besoins de transport.

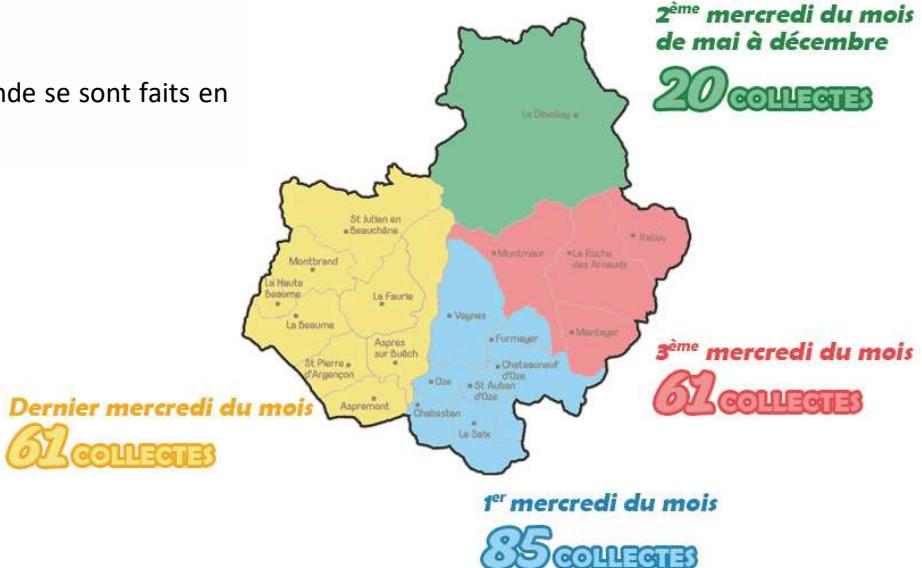
Le règlement de cette collecte, doit être rappelé aux usagers car il y a souvent des dérives soit par le volume non déclaré soit par des encombrants ne pouvant être transportés dans un véhicule léger.

Les objets encombrants collectés sont emmenés en déchèterie pour être triés et repris par les différentes filières de déchets afin d'être valorisés.

**227**

demandes d'enlèvement ont été réalisées en 2024

Cette année, les pics de demande se sont faits en août, septembre et novembre





## La collecte des cartons

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy met à disposition des bennes spécifiques de 9m<sup>3</sup> à des points d'apports volontaires (PAV) stratégiques : zone d'activité, proche des restaurants et commerces, gros producteurs, etc. ...) pour faciliter la dépose et le tri des cartons des professionnels. La collecte de ses bennes est organisée en interne ; ces dernières sont ensuite acheminées au quai de transfert à Veynes en attente de valorisation par le recycleur.

**69,38 Tonnes**  
**152 bennes** collectées en PAV  
**182 collectes** en PAP des professionnels



Pour pallier aux vols des bennes, et en attendant les nouvelles, la CCBD a mis en place une collecte des cartons, sur Veynes et la Roche des Arnauds uniquement. Elle est destinée aux professionnels en porte à porte. 2 agents de la CCBD passent le jour J devant les commerces inscrits qui ont préalablement sorti leurs cartons pliés.

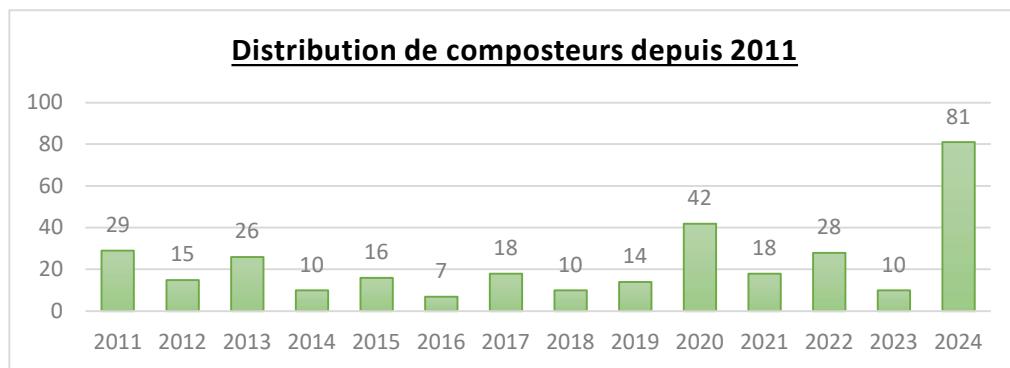
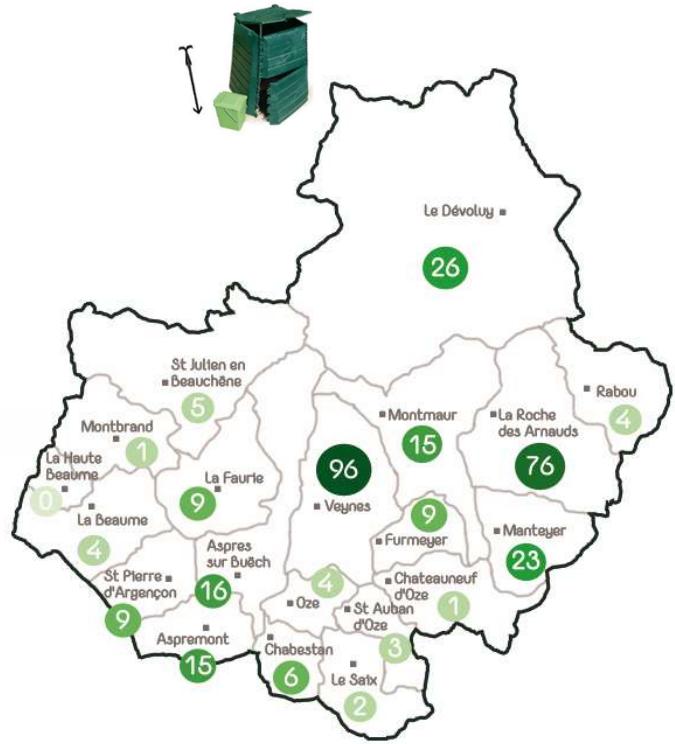


## Vente de composteurs individuels

Depuis 2011, la collectivité, dans le cadre de sa politique de réduction des déchets propose, à ses habitants, un kit de compostage individuel : composteur, mélangeur, bioseau. Malgré l'arrêt de subvention par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) pour cet équipement, la CCBD continue de proposer ce kit au prix attractif de 25 €.

## 84 composteurs ont été livrés à domicile.

La loi sur la généralisation du tri des biodéchets à la source a été interprétée par les habitants comme une obligation de tri des biodéchets et ont sollicité la CCBD pour se procurer le kit.



La collectivité a également actualisé et accru sa communication pour faire connaître cet outil de réduction des déchets enfouis :

- élaboration d'une charte graphique et visuels
- double page sur les biodéchets dans l'Infos tri n°13 de 2023
- flyers distribués sur les manifestations et envoyés aux mairies pour diffusion
- réalisation d'un Roll up mobile pour les stands et réunions publiques
- création du guide de compostage partagé



## SITE DE COMPOSTAGE partagé



REGION SUD

### 3.5 Bilan et évolution

→ Combien de déchets avons-nous produits en 2024 ?

#### ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS (OMA)

##### ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



**303 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : + 0.6 %

France : 246 kg/hab

##### EMBALLAGES MÉNAGERS



**26 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : + 13 %

France : 53 kg/hab

##### PAPIER



**14 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : - 1.7 %

France : 53 kg/hab

##### VERRE



**47 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : - 5 %

France : 19 kg/hab

##### DÉCHETS DES DÉCHETERIES



**265 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : + 8.3 %

France : 240 kg/hab

##### ERREURS DE TRI



**4 kg**  
par habitant

Évolution 2023→2024 : + 14 %

(Source tonnages France : ADEME, résultats 2021 publiés en 2023)

#### DMA - DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés en 2023 par le service public d'élimination des déchets

**659 kg** par habitant

France : 611 kg/hab

#### Répartition de l'enfouissement 2024

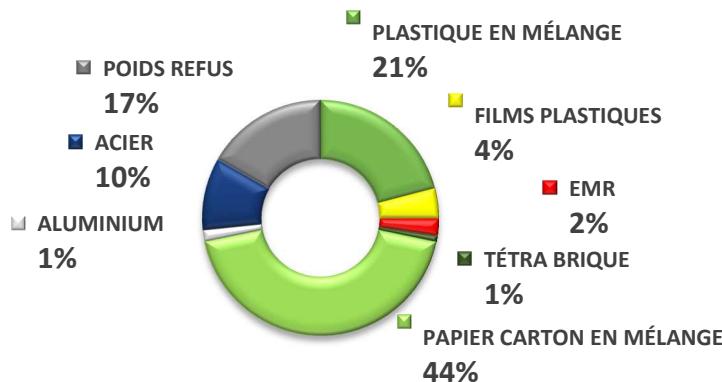


NON  
RECYCLABLE  
14%



La quantité triée à la source des emballages ménagers a augmentée mais sa qualité a baissé d'autant. Les erreurs de tri représentent 17 % des emballages collectés. La production d'ordures ménagères stagne.

#### Répartition par flux des emballages ménagers 2024





## Évolution sur 5 ans (2019-2024) : tableau des tonnages par déchets collectés

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des tonnages de tous les déchets collectés depuis 2019, date à laquelle la collectivité est passée à l'extension des consignes de tri des emballages ménagers.

On constate + 46 % pour les emballages ménagers plastiques, métalliques et briques alimentaires et - 31 % sur le papier. Ces évolutions illustrent le changement du mode de consommation des français avec plus d'emballages et moins d'impressions papier qu'elles soient publicitaires, administratives ou de presse.

La baisse des tonnages des non recyclables en déchèterie est en lien directe avec la mise en place de nouvelles filières de traitement prise en charge ou non par les éco organismes : - 41 % en 5 ans.

Les déchets pris en charge par les éco organismes ont fortement progressé depuis leur contractualisation avec la CCBD mais d'une année sur l'autre le geste de tri est devenu un automatisme et suit le mode de consommation actuellement et le renouvellement « normal » des équipements ou mobilier.

Les tonnages de la benne pour les plastiques rigides ont augmenté : + 366 %. La croissance de ce flux, installé en déchèterie en juillet 2022, montre l'intégration par les usagers de ce nouveau tri pour valoriser les plastiques non ménagers.

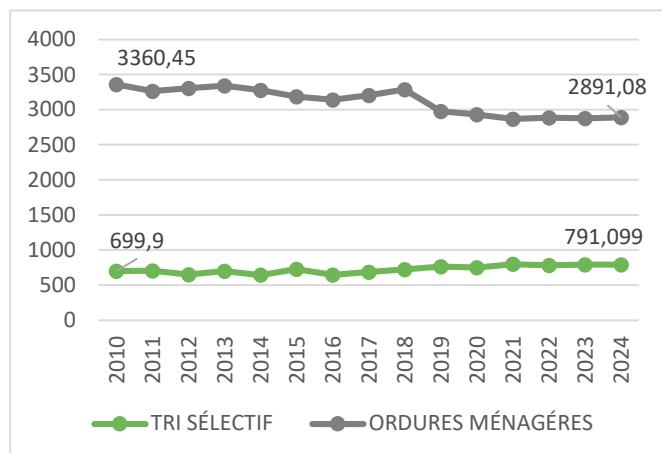
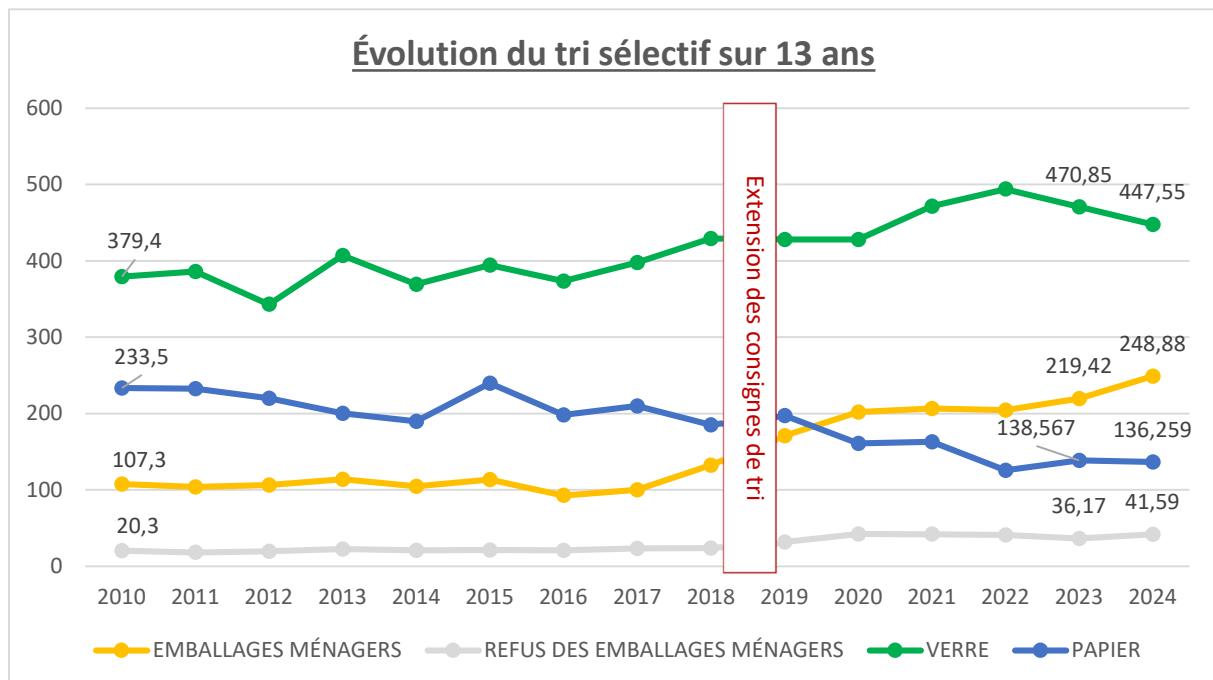
TONNAGES par type de déchet	TOTAL 2019 en tonnes	TOTAL 2020 en tonnes	TOTAL 2021 en tonnes	TOTAL 2022 en tonnes	TOTAL 2023 en tonnes	TOTAL 2024 en tonnes	ÉVOLUTION
<b>EMBALLAGES MÉNAGERS</b>	170,9	201,75	206,7	204,47	219,42	248,88	46%
<b>REFUS DES EMBALLAGES MÉNAGERS</b>	31,41	41,96	41,99	40,92	36,17	41,59	32%
<b>VERRE</b>	428	427,94	471,7	494,15	470,85	447,55	5%
<b>PAPIER</b>	197,373	160,904	162,821	125,6	138,567	136,259	-31%
<b>OM</b>	2975,28	2932,39	2867,821	2887,35	2875,1	2891,08	-3%
<b>AMPOULES</b>	0,337	0,244	0,511	0,389	0,963	0,275	-18%
<b>BOIS</b>		110,9	110,42	271,42	398,11	303,46	174%
<b>CARTONS</b>	122,915	128,29	150,08	162,8	148,24	159,74	30%
<b>CARTOUCHES</b>		0,07	0,059	0,281	0,106	0,197	181%
<b>D3E</b>	114,619	149,358	150,852	147,477	140,446	154,366	35%
<b>DASRI</b>	0,08082	0,15175	0,3348	0,20786	0,16927	0,15636	93%
<b>DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT D'AMEUBLEMENT</b>			99,2	271,42	212	241	143%
<b>DÉCHETS VERTS</b>					186,6	342,3	83%
<b>DIVERS NON RECYCLABLES DE DÉCHÈTERIE</b>	774,33	780,48	674,855	549,35	476,35	459,1	-41%
<b>DMS</b>	24,387	21,112	25,821	24,847	19,245	23,89	-2%
<b>FERRAILLE</b>	218,04	201,17	217,642	214,7	152,318	149,623	-31%
<b>GRAVATS</b>				252,85	419,05	509,35	101%
<b>PILES</b>	1,118	2,591	1,257	1,338	1,063	1,667	49%
<b>PLASTIQUE DUR</b>				8,2	36,6	38,19	366%
<b>PLASTIQUE SOUPLE</b>					7,3	5,6	-23%
<b>PLÂTRE</b>				8,55	47,57	35,41	314%
<b>PNEUS</b>	23,38	38,36	39,4	30,92	35,22	44,26	89%
<b>TEXTILE</b>	40,28	29,442	35,384	35,587	36,435	36,713	-9%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	1 319,49	1 462,17	1 505,82	1 980,34	2 317,79	2 505,30	90 %

Depuis la réhabilitation de la déchèterie du Boutariq et l'augmentation de sa capacité d'accueil de bennes de tri, la CCBD a dû faire appel à des sociétés privées pour le traitement du bois, des déchets inertes, des déchets verts. Les tonnages sont ainsi mieux comptabilisés et avec une traçabilité plus juste. La hausse des tonnages est ainsi explicable ainsi que les coûts des prestations.

La prise de conscience et la sensibilisation liées à l'impact des déchets sur l'environnement a également joué son rôle sur l'augmentation globale des dépôts dans les déchèteries.



Évolution 2010-2024 : tableau des tonnages collectés



+ 13 % de tri sélectif  
- 14 % d'ordures ménagères  
en 14 ans



Bilan des caractérisations

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a réalisé plusieurs types de caractérisation :

- en 2024 sur les ordures ménagères, étude réalisée par le bureau d'étude Indigo
- toute l'année sur les bennes d'emballages ménagers vidées au centre de tri de Manosque

Les objectifs de ces caractérisations :

- connaître la composition des différents flux
- disposer d'une évaluation actualisée du contenu des différentes bennes
- connaître l'efficacité du geste de tri
- évaluer les erreurs de tri

Et ainsi de cibler les actions prioritaires pour atteindre ses objectifs de réduction des déchets.

Pour avoir une vision d'ensemble sur le territoire, plusieurs secteurs géographiques ont été sélectionnés.

*5 tournées échantillonnées : Veynes, La Roche des Arnauds, Aspres sur Buëch, Le Dévoluy*

**Poids échantillon primaire : 250 Kg**

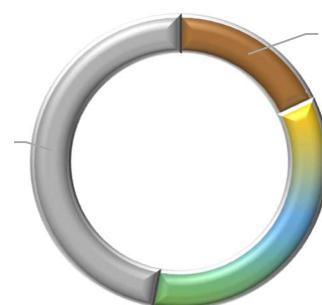
**Prélèvement sous échantillon : 65 Kg**

**22 catégories de déchets**

#### SYNTHÈSE DE LA COMPOSITION MOYENNE DE LA CARACTÉRISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



Autres déchets résiduels  
**47%**



Déchets potentiellement compostables  
**18%**

Déchets appelés par les consignes de tri sélectifs  
**35%**

*18 caractérisations des emballages ménagers réalisées au centre de tri de Manosque*

*11 en présence d'un agent de la CCBD*

**830,89 Kg analysés**



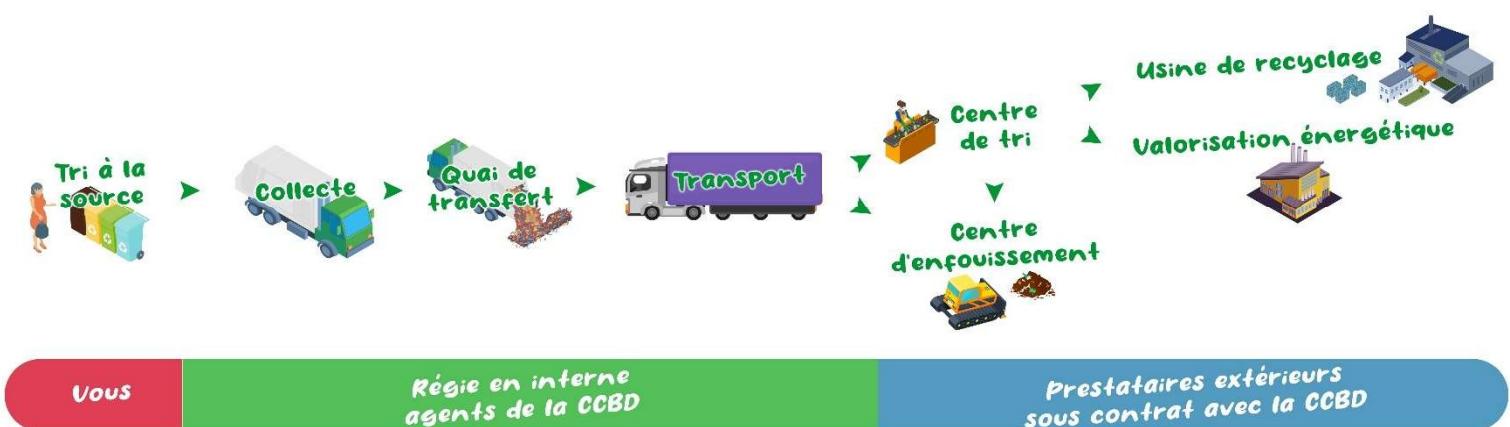
#### 4. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

#### 4.1 Les modes de traitement

Le code de l'environnement établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Il est primordial d'effectuer une collecte séparée des déchets en vue de leur valorisation optimisée. Cette valorisation de nos déchets est souvent confondue avec le recyclage des matières qu'ils contiennent. Pourtant la valorisation d'un déchet ne s'arrête pas là : les matières non recyclables contiennent de l'énergie potentiellement exploitable si elle est récupérée par le biais de procédés adaptés pour être ensuite redistribuée à la collectivité. On appelle ce type de valorisation, la valorisation énergétique.

La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy soustrait le traitement et la valorisation des déchets collectés. Les destinataires des déchets sont des éco-organismes et des prestataires choisis dans le cadre de marchés publics.



#### 4.2 Quelle valorisation des déchets collectés ?





PARTIE 2  
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS

## 5. LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE

### 5.1 La liste des principaux marchés en cours

DÉCHET	PRESTATAIRE	TYPE PRESTATION	P. U	TVA
PILES	COREPILE	transport tri traitement	- €	
PNEUS	TFM Pneu	location benne	- €	
DASRI	DASTRI	transport tri traitement	- €	
AMEUBLEMENT	ECOMOBILIER	transport tri traitement	- €	
VETEMENTS	Fils d'Ariane	transport tri traitement	- €	
D3E	Ecosystème OCAD3E	transport tri traitement		
AMPOULES NEONS		transport tri traitement	- €	
CARTOUCHES	Printerre	transport tri traitement	- €	
HUILE DE FRITURE	Quatra	traitement	- €	
PLASTIQUES RIGIDES	Véolia	tri traitement	125,00 €	20%
PLASTIQUES SOUPLES		matière non conforme	210,00 €	20%
PLATRE	Véolia	tri traitement	50,00 €	20%
DÉCHETS SPÉCIAUX bidons souillés	Véolia	évacuation benne	426,94 €	5,5%
ENCOMBRANTS NON RECYCLABLES		traitement	659,03 €	5,5%
BOIS A VEYNES	GROS Environnement	traitement	204,00 €	5,5%
BOIS B VEYNES	GROS Environnement	traitement	43,00 €	10%
PNEUS ASPRES	GROS Environnement	location benne	90,00 €	10%
BOIS ASPRES		enlèvement	68,00 €	5,5%
CARTON		traitement VL	200,00 €	5,5%
GRAVAT		traitement PL	225,00 €	5,5%
DÉCHETS VERTS BROYÉS	SAB	location benne	325,00 €	5,5%
METAUX	SAB	enlèvement	68,00 €	5,5%
DÉCHETS AGRICOLES	Kintz	traitement	200,00 €	5,5%
BOUCHONS	ADIVALOR	traitement	90,00 €	10%
PRODUITS PATEUX	SPUR	traitement	30,00 €	5,5%
FILTRE À HUILE		traitement	7,50 €	5,5%
ACIDES		traitement	18,00 €	5,5%
BASES		traitement	- €	
COMBURANTS		traitement	1 490,00 €	10%
PHYTOSANITAIRE		traitement	1 490,00 €	10%
AEROSOLS		traitement	1 490,00 €	10%
LIQUIDES INCINÉRABLES		traitement	2 090,00 €	10%
PRODUITS RÉACTIFS		traitement	590,00 €	10%
RADIOGRAPHIES		traitement	2 260,00 €	10%
DMS		traitement	469,00 €	10%
DMS		collecte	275,00 €	5,5%
ECO DDS	SPUR	visite chimiste	200,00 €	5,5%
HUILES MINÉRALES	CYCLEVIA	enlèvement + traitement	- €	
EMBALLAGES MÉNAGERS	Véolia	enlèvement + traitement	310,00 €	5,5%
PAPIER	GROS Environnement	tri	30,00 €	5,5%
VERRE	Véolia	stockage	6,00 €	5,5%
ORDURES MÉNAGÈRES	Véolia	traitement	135,00 €	10%
		TGAP	59,00 €	10%

## 5.2 Le budget et le financement



Recettes  
Issues de la vente des matériaux 29 811,95 €

Matériaux	Recycleurs	Tonnages	Recettes
MÉTAUX DE DÉCHÈTERIE	KINTZ	2.372 T	5 051.19 €
HUILE ALIMENTAIRE	QUATRA	3.216 litres	298.60 €
VERRE	OI MANUFACTURING	455.41 T	11 458.50 €
PAPIER	PAPREC	114.883 T	1 274,62 €
CARTON	PAPREC	119.42 T	4 145,43 €
ACIER	ARCELOR	24 T	4 692.54 €
ALUMINIUM	AFFIMET	3.3 T	1 602.16 €
PAPIER CARTON EN MÉLANGE	EPR	62.475 T	1 256.41 €
PAPIER CARTON COMPLEXE	REVIPAC	2.5 T	32.50 €

Soutiens des éco organismes 147 210.07 €

Eco organisme	Typologie de déchets	Recettes
ECOMAISON	Benne mobilier déchèteries	11 219.21 €
ADIVALOR	Déchets agricoles	649.25 €
ECOSYSTEM	D3E	5 176.04 €
COREPILE	Piles accus	180 €
CITEO	Papier/emballages	129 985.57 €

Autres recettes

- Taxe d'ordures ménagères et assimilés : 2 372 335 €
- Accès aux déchèteries aux professionnels : 17 850 €
- Vente des composteurs : 2 225 €

### 5.3 Dépenses : les principales prestations rémunérées à des entreprises



Déchèteries

Typologie déchet	Quantités traitées en T	Montant TRAITEMENT TTC
AMPOULES	0,275	GRATUIT
BIDONS SOUILLÉS	5,62	3 948,96 €
BOIS	303,46	35 137,88 €
CARTONS	159,74	3 780,98 €
CARTOUCHES	0,197	GRATUIT
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	154,366	GRATUIT
DASRI	0,15636	GRATUIT
DEA AMEUBLEMENT	241	GRATUIT
DÉCHETS VERTS + PELOUSE	357,35	6 649,78 €
DIVERS NON RECYCLABLES	459,1	98 807,51 €
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	23,89	46 924,33 €
FERRAILLE	149,623	GRATUIT
GRAVATS	509,35	4 100,28 €
HUILES DE FRITURE	3,216	GRATUIT
PILES	1,667	GRATUIT
PLASTIQUE DUR	38,19	5 931,33 €
PLASTIQUE SOUPLE	5,6	369,60 €
PLÂTRE	35,41	7 222,82 €
PNEUS Aspres	9,02	2 574,20 €
PNEUS Buëch + Dévoluy	35,24	GRATUIT
TEXTILE	36,713	GRATUIT



Tri sélectif

	Quantités traitées en T	Montant TRAITEMENT TTC
VERRE (stockage)	449,9	2 847,89 €
EMBALLAGES MÉNAGERS (tri conditionnement)	248,88	81 396,21 €



Ordures ménagères



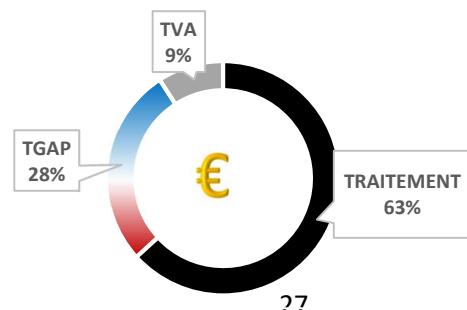
2 891,08 T

TRAITEMENT : 390 295,80 €

+ TAXE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS POLLUANTES : 170 573,72 €

+ TVA (10 %) : 56 086,952 €

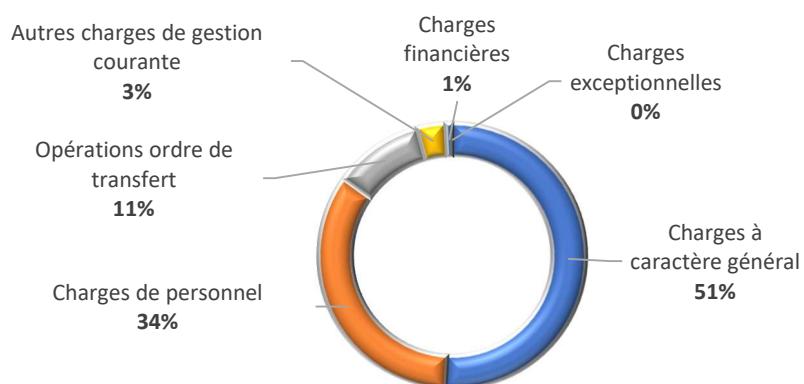
= 616 956,47 € TTC



#### 5.4 La décomposition des coûts

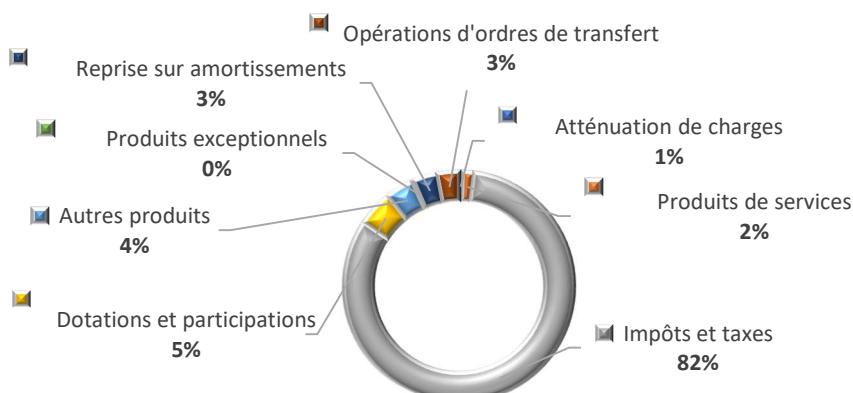
→ Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Intitulés	CA 2024
<b>Charges à caractère général</b>	1 423 565,70 €
<b>Charges de personnel</b>	954 603,25 €
<b>Opérations ordre de transfert</b>	304 989,84 €
<b>Autres charges de gestion courante</b>	96 188,91 €
<b>Charges financières</b>	22 513,29 €
<b>Charges exceptionnelles</b>	490 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 802 350,99 €</b>

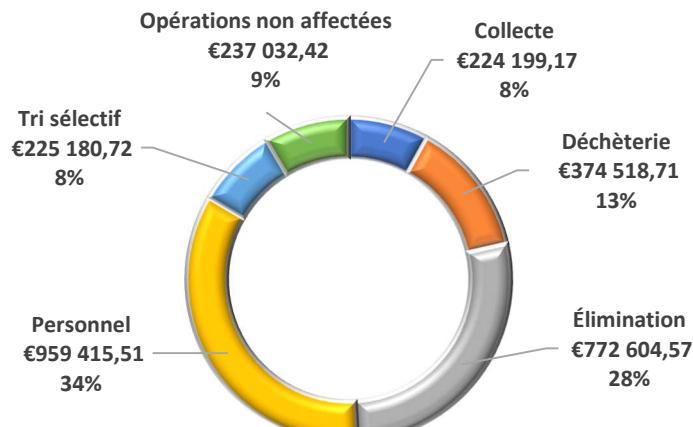


→ Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Intitulés	CA 2024
<b>Atténuation de charges</b>	15 505,17 €
<b>Produits des services</b>	45 405 €
<b>Impôts et taxes</b>	2 366 000 €
<b>Dotations et participations</b>	144 528,38 €
<b>Autres produits</b>	111 992,42 €
<b>Produits exceptionnels</b>	8 280,37 €
<b>Reprise des amortissements</b>	96 500 €
<b>Opérations d'ordre de transfert</b>	87 341,72 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 875 553,06 €</b>



## Répartition des dépenses par service



Investissement

<b>Recettes d'investissement</b>	403 087,03 €
<b>Dépenses d'investissement</b>	- 513 595,07 €
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2024</b>	- 110 508,04 €

Déficit à reporter au budget primitif 2025

Principaux investissements réalisés :

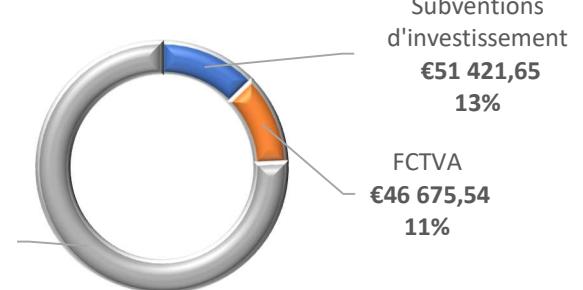
- installation des PAV semi-enterrés
- achat de bennes à carton
- achat de colonnes aériennes pour les biodéchets
- achat de colonnes aériennes
- achat de composteurs partagés

403 087,03 €

## Les recettes d'investissement 2024

Les recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Recettes d'ordre  
€304 989,84  
76%





## PARTIE 3 ENJEUX ET PERSPECTIVES

## Déclinaison de la politique de réduction des déchets au niveau local

# Objectifs

## 2019 REGION

Adoption du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

- Réduire de 10 % la production de l'ensemble des Déchets Non Dangereux des ménages et des activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015 (- 600 000 t/an)
- Développer le réemploi et augmenter de 10 % la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation
- Diviser par deux les quantités collectées de déchets d'activités économiques en mélange avec les Déchets des Ménages
- Valoriser 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025 (+1 200 000 t/an / 40 % en 2015)
- Augmenter de 120 000 tonnes les quantités de déchets d'emballages ménagers triées et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+55 % par rapport à 2015)
- Trier à la source plus de 450 000 tonnes de biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2025
- Valoriser 90 % des quantités de mâchefers produites par les Unités de Valorisation Energétique en 2025 puis 100 % en 2031 (+130 000 t)

## 2020 NATIONAL

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

- sortir du plastique jetable : zéro plastique jetable d'ici 2040, lutter contre le plastique du quotidien, promotion du vrac, ...
- mieux informer les consommateurs : indice de réparabilité, logo de tri couleur des poubelles, information sur les perturbateurs [05/2007/CE\_2025/1208-DE\_2025\_139-DE] Accusé certifié exécutoire
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire : ne plus détruire les invendus, faciliter le réemploi, ...
- agir contre l'obsolescence programmée : faciliter la réparation, ...
- mieux produire : bonus/malus, responsabilité dans la gestion des déchets, ...

## 2024 CCBD

Adoption d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA 2024/2028)

- réduire de 10% par an les DMA produits par habitant entre 2010 et 2020
- diminuer la quantité de DMA
- Installer des PAV semi-enterrés + enlever bacs OM
- gérer les biodéchets de son territoire